



## Préavis de grève.

La CGSP s'associe pleinement à la journée d'action **du 7 décembre 2021** concernant l'interdiction professionnelle éventuelle liée à l'obligation vaccinale.

Pour rappel, toute absence d'un membre du personnel pour y participer sera considérée comme arrêt de travail couvert par notre organisation syndicale.



Joël BERTHO  
Secrétaire régional